



Fermeture de SARL et passage en SCI

Par Burs

Bonjour,

Pour faire simple : Mon fils a vendu son fond de commerce et souhaite ouvrir une SCI ou autre société pour une activité dans un autre domaine. D'après son comptable il devra versé 45% de la somme aux impôts, il perd donc près de la moitié de la somme perçu. Y aurait il une solution ou un montage fiscal permettant de réduire cette somme. Merci.

Par AGeorges

Bonjour Burs,

Il est peut-être un peu tard pour se renseigner.

Disons de façon globale, pour simplifier, qu'une société est un contenant et que le fonds de commerce est le contenu.

Vous pouvez donc céder le second sans le premier, en vendant tout ce qui fait l'activité du fonds, mais sans la trésorerie que vous gardez dans le contenant.

Il est ensuite possible de modifier les statuts du contenant (la société) pour démarrer une nouvelle activité. L'argent de la vente entre dans les comptes, peut servir à faire de nouveaux investissements, et seuls les bénéfices seront imposables en fin d'année, après provisions, etc.

Sinon, on vend le tout en vendant ses parts, et la société est alors gérée par l'acheteur (seul ou pas). L'argent de la vente est imposé ce qui réduit les possibilités ultérieures.

Tout cela doit être étudié et mis au point avec un professionnel, mais comme j'ai dit en introduction, il faudrait bien savoir où en est votre fils dans ses démarches.

Par Burs

Désolé, des problèmes de connexion ne m'on pas permis de répondre plus tôt.

Je recherchais effectivement un 'professionnel en ce domaine car les comptable aussi expert soient ils, ne sont pas forcément spécialisés en ce domaine. C'est ce que j'espérais trouver peut être ici avant de contacter un spécialiste.

Par AGeorges

Bonjour Burs,

Un spécialiste est ... un spécialiste.

Si vous posez une question vague, vous ne pouvez avoir qu'une réponse générale.

Dans le cadre de votre question :

- vous n'indiquez pas où en est votre fils (vente du FdC, et quoi d'autre ?),
- Vous parlez d'autre activité sans préciser, la bonne priorité c'est d'abord d'avoir un projet et ENSUITE de chercher quel est la meilleure forme de société,
- Vous parlez de SARL et de SCI. L'une est une société civile, l'autre est commerciale. Il n'est pas possible de passer de l'une à l'autre 'comme ça'. C'est pourquoi je vous ai donné l'idée de garder la même société. Sans connaissance de "une autre activité", comment vous en dire plus ?

Votre réponse ne fournissant aucun élément supplémentaire, vous pouvez répondre à la proposition de cette page "Besoin d'un avocat" en précisant bien que votre projet est lié au droit des sociétés, ce qui reste encore un peu vague, mais vous permettra de ne pas avoir de proposition d'avocat spécialisé dans ... les divorces, par exemple.

Par Burs

Laissez tomber !